

Exercice financier 2026-2027

Fonds de soutien à la recherche (FSR) | N° demande : VRA - 2025-2026 | Date : 8 mai 2026

Décision / recommandation

En 2003, le gouvernement du Canada a mis en place le Programme des coûts indirects (PCI). Ce programme permanent permet aux établissements universitaires et collégiaux du Canada d'obtenir une subvention annuelle qui les aide à assumer une partie des coûts occultés ou "indirects" de la recherche, c'est-à-dire les dépenses administratives qui soutiennent la recherche sans pouvoir être imputées à des projets de recherche particuliers. En 2015, le programme a été renommé le Fonds de soutien à la recherche (FSR).

Pour 2026-2027, l'Université Saint-Paul (USP) recevra une somme de **217 394 \$ (une hausse de 12 945 \$ qui reflète bien notre performance)** qui doit être dépensée dans l'une ou plusieurs des cinq catégories admissibles.

QUE le montant du Fonds de soutien à la recherche (FSR) accordé à l'USP soit dépensé de la façon suivante :

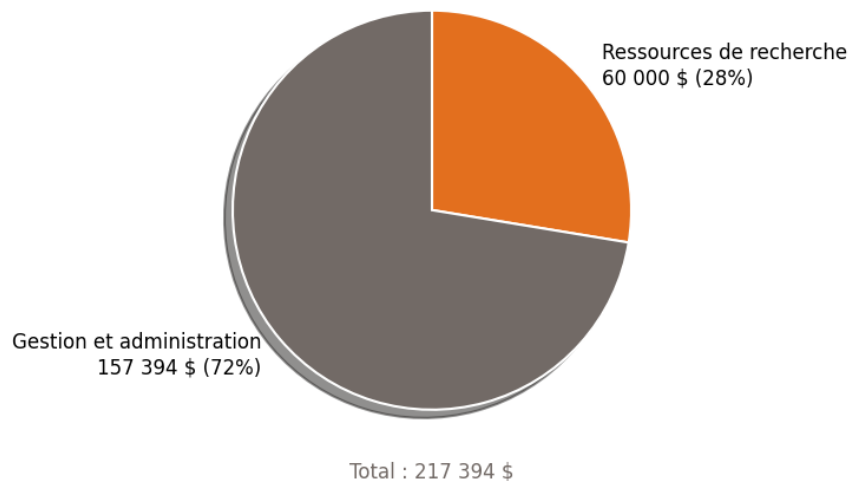
- **60 000 \$ - Ressources en matière de recherche** : coûts de fonctionnement et d'administration des bibliothèques (coûts afférents aux salaires du personnel de la Bibliothèque).
- **157 394 \$ - Gestion et administration des activités de recherche de l'établissement** : ressources humaines et salaires (salaires et avantages sociaux des employés qui appuient la recherche au Bureau de la recherche).

Tableau de répartition

Catégorie	Montant alloué	Pourcentage
Ressources de recherche	60 000 \$	28%
Gestion et administration	157 394 \$	72%
Total	217 394 \$	100 %

Graphique de distribution

**Distribution du Fonds de soutien à la recherche (FSR)
2026-2027**



Les pourcentages sont arrondis au point de pourcentage le plus proche.

Exercice financier 2025-2026

Fonds de soutien à la recherche (FSR) | N° demande : VRA - 2024-2025 -xx | Date : 11 avril 2025

Décision / recommandation

En 2003, le gouvernement du Canada a mis en place le Programme des coûts indirects (PCI). Ce programme permanent permet aux établissements universitaires et collégiaux du Canada d'obtenir une subvention annuelle qui les aide à assumer une partie des coûts occultés ou "indirects" de la recherche, c'est-à-dire les dépenses administratives qui soutiennent la recherche sans pouvoir être imputées à des projets de recherche particuliers. En 2015, le programme a été renommé le Fonds de soutien à la recherche (FSR).

Pour 2025-2026, l'Université Saint-Paul (USP) recevra une somme de **204 449 \$ (une hausse de 23 321 \$ qui reflète bien notre performance)** qui doit être dépensée dans l'une ou plusieurs des cinq catégories admissibles

QUE le montant du Fonds de soutien à la recherche (FSR) accordé à l'USP soit dépensé de la façon suivante :

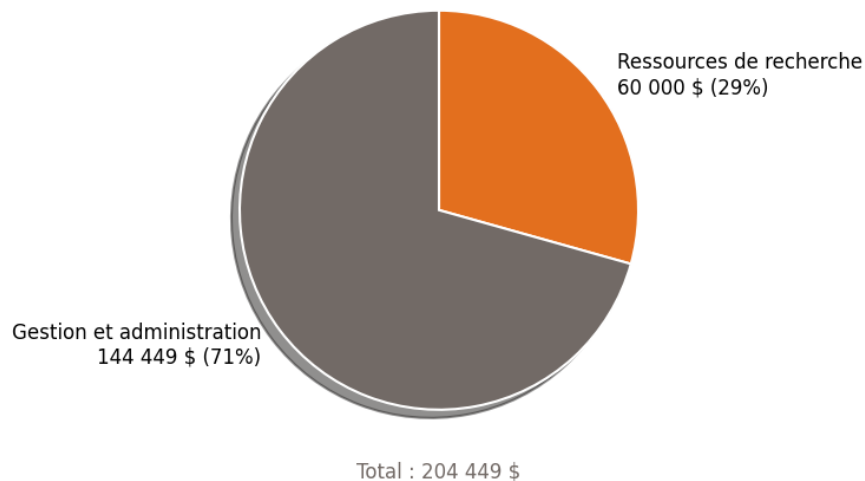
- **60 000 \$ - Ressources en matière de recherche** : coûts de fonctionnement et d'administration des bibliothèques (coûts afférents aux salaires du personnel de la Bibliothèque).
- **144 449 \$ - Gestion et administration des activités de recherche de l'établissement** : ressources humaines et salaires (salaires et avantages sociaux des employés qui appuient la recherche au Bureau de la recherche).

Tableau de répartition

Catégorie	Montant alloué	Pourcentage
Ressources de recherche	60 000 \$	29%
Gestion et administration	144 449 \$	71%
Total	204 449 \$	100 %

Graphique de distribution

**Distribution du Fonds de soutien à la recherche (FSR)
2025-2026**



Les pourcentages sont arrondis au point de pourcentage le plus proche.

Exercice financier 2024-2025

Fonds de soutien à la recherche (FSR) | N° demande : VRA - 2023-2024 -xx | Date : 6 mai 2024

Décision / recommandation

En 2003, le gouvernement du Canada a mis en place le Programme des coûts indirects (PCI). Ce programme permanent permet aux établissements universitaires et collégiaux du Canada d'obtenir une subvention annuelle qui les aide à assumer une partie des coûts occultés ou "indirects" de la recherche, c'est-à-dire les dépenses administratives qui soutiennent la recherche sans pouvoir être imputées à des projets de recherche particuliers. En 2015, le programme a été renommé le Fonds de soutien à la recherche (FSR).

Pour 2024-2025, l'Université Saint-Paul (USP) recevra une somme de **181 128 \$ (une hausse de 31 706 \$ qui reflète bien notre performance)** qui doit être dépensée dans l'une ou plusieurs des cinq catégories admissibles

QUE le montant du Fonds de soutien à la recherche (FSR) accordé à l'USP soit dépensé de la façon suivante :

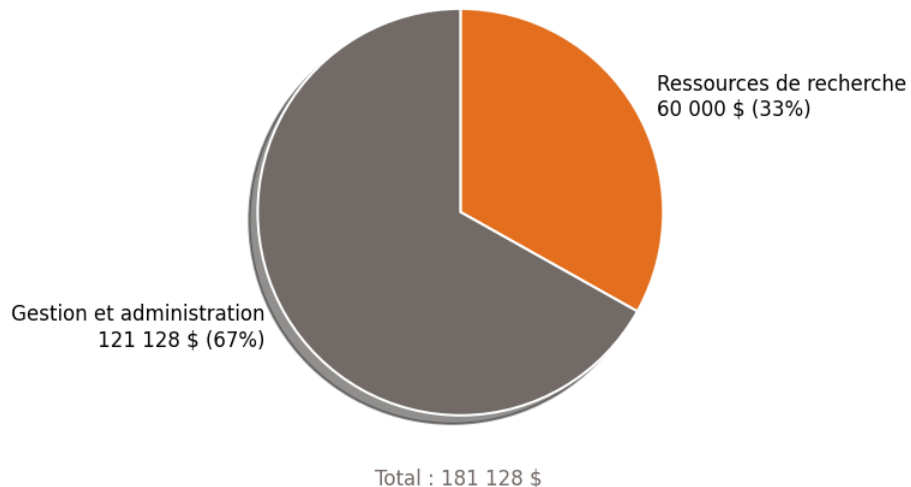
- **60 000 \$ - Ressources en matière de recherche** : coûts de fonctionnement et d'administration des bibliothèques (coûts afférents aux salaires du personnel de la Bibliothèque).
- **121 128 \$ - Gestion et administration des activités de recherche de l'établissement** : ressources humaines et salaires (salaires et avantages sociaux des employés qui appuient la recherche au Bureau de la recherche).

Tableau de répartition

Catégorie	Montant alloué	Pourcentage
Ressources de recherche	60 000 \$	33%
Gestion et administration	121 128 \$	67%
Total	181 128 \$	100 %

Graphique de distribution

Distribution du Fonds de soutien à la recherche (FSR) 2024-2025



Les pourcentages sont arrondis au point de pourcentage le plus proche.

Exercice financier 2023-2024

Fonds de soutien à la recherche (FSR) | N° demande : 2022-2023/VRER 16 | Date : 17 avril 2023

Décision / recommandation

En 2003, le gouvernement du Canada a mis en place le Programme des coûts indirects (PCI). Ce programme permanent permet aux établissements universitaires et collégiaux du Canada d'obtenir une subvention annuelle qui les aide à assumer une partie des coûts occultés ou "indirects" de la recherche, c'est-à-dire les dépenses administratives qui soutiennent la recherche sans pouvoir être imputées à des projets de recherche particuliers. En 2015, le programme a été renommé le Fonds de soutien à la recherche (FSR).

Pour 2023-2024, l'Université Saint-Paul (USP) recevra une somme de **149 422 \$ (une hausse de 33 276 \$ qui reflète bien notre performance)** qui doit être dépensée dans l'une ou plusieurs des cinq catégories admissibles

QUE le montant du Fonds de soutien à la recherche (FSR) accordé à l'USP soit dépensé de la façon suivante :

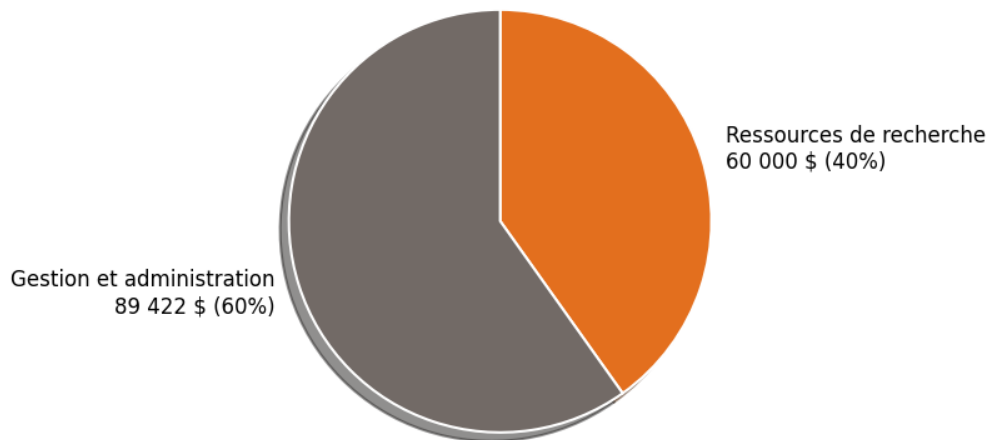
- **60 000 \$ - Ressources en matière de recherche** : coûts de fonctionnement et d'administration des bibliothèques (coûts afférents aux salaires du personnel de la Bibliothèque).
- **89 422 \$ - Gestion et administration des activités de recherche de l'établissement** : ressources humaines et salaires (salaires et avantages sociaux des employés qui appuient la recherche au Bureau de la recherche).

Tableau de répartition

Catégorie	Montant alloué	Pourcentage
Ressources de recherche	60 000 \$	40%
Gestion et administration	89 422 \$	60%
Total	149 422 \$	100 %

Graphique de distribution

Distribution du Fonds de soutien à la recherche (FSR) 2023-2024



Total : 149 422 \$

Les pourcentages sont arrondis au point de pourcentage le plus proche.

Exercice financier 2022-2023

Fonds de soutien à la recherche (FSR) | N° demande : 2021-2022/VRER 08 | Date : 20 avril 2022

Décision / recommandation

En 2003, le gouvernement du Canada a mis en place le Programme des coûts indirects (PCI). Ce programme permanent permet aux établissements universitaires et collégiaux du Canada d'obtenir une subvention annuelle qui les aide à assumer une partie des coûts occultés ou "indirects" de la recherche, c'est-à-dire les dépenses administratives qui soutiennent la recherche sans pouvoir être imputées à des projets de recherche particuliers. En 2015, le programme a été renommé le Fonds de soutien à la recherche (FSR).

Pour 2022-2023, l'Université Saint-Paul (USP) recevra une somme de **116 146 \$ (une hausse de 44 655 \$ qui reflète bien notre performance)** qui doit être dépensée dans l'une ou plusieurs des cinq catégories admissibles

QUE le montant du Fonds de soutien à la recherche (FSR) accordé à l'USP soit dépensé de la façon suivante :

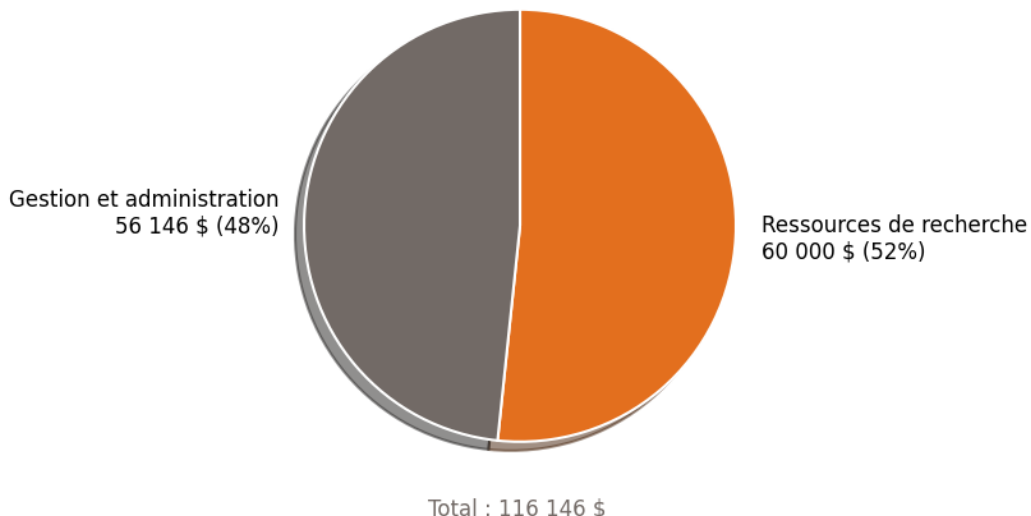
- **10 000 \$ - Ressources en matière de recherche** : acquisition de fonds documentaires (revues, livres, collections, etc.);
- **50 000 \$ - Ressources en matière de recherche** : coûts de fonctionnement et d'administration des bibliothèques (coûts afférents aux salaires du personnel de la Bibliothèque).
- **56 146 \$ - Gestion et administration des activités de recherche de l'établissement** : ressources humaines et salaires (salaires et avantages sociaux des employés qui appuient la recherche au Bureau de la recherche).

Tableau de répartition

Catégorie	Montant alloué	Pourcentage
Ressources de recherche	60 000 \$	52%
Gestion et administration	56 146 \$	48%
Total	116 146 \$	100 %

Graphique de distribution

Distribution du Fonds de soutien à la recherche (FSR) 2022-2023



Les pourcentages sont arrondis au point de pourcentage le plus proche.

Exercice financier 2021-2022

Fonds de soutien à la recherche (FSR) | N° demande : VRER 2021-2022/01 | Date : 23 septembre 2021

Décision / recommandation

En 2003, le gouvernement du Canada a mis en place le Programme des coûts indirects (PCI). Ce programme permanent permet aux établissements universitaires et collégiaux du Canada d'obtenir une subvention annuelle qui les aide à assumer une partie des coûts occultés ou "indirects" de la recherche, c'est-à-dire les dépenses administratives qui soutiennent la recherche sans pouvoir être imputées à des projets de recherche particuliers. En 2015, le programme a été renommé le Fonds de soutien à la recherche (FSR).

Pour 2021-2022, l'Université Saint-Paul (USP) recevra une somme de **71 481 \$** qui doit être dépensée dans l'une ou plusieurs des cinq catégories admissibles.

QUE le montant du Fonds de soutien à la recherche (FSR) accordé à l'USP soit dépensé de la façon suivante :

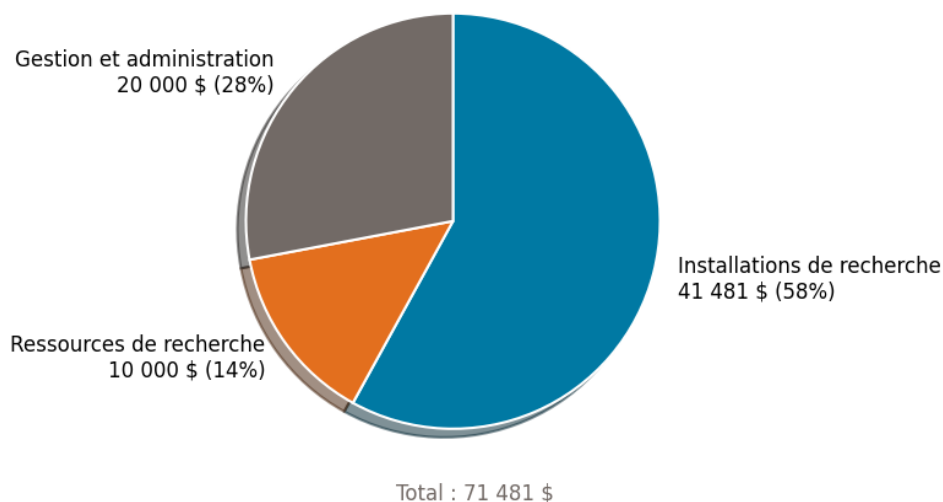
- **41 481 \$ Installations de recherche** (espace collaboratif pour les centres de recherche);
- **10 000 \$ Ressources en matière de recherche** (acquisition de ressources de bibliothèque).
- **20 000 \$ Gestion et administration des activités de recherche d'un établissement** (salaire et avantages sociaux du nouveau conseiller en recherche).

Tableau de répartition

Catégorie	Montant alloué	Pourcentage
Installations de recherche	41 481 \$	58%
Ressources de recherche	10 000 \$	14%
Gestion et administration	20 000 \$	28%
Total	71 481 \$	100 %

Graphique de distribution

**Distribution du Fonds de soutien à la recherche (FSR)
2021-2022**



Les pourcentages sont arrondis au point de pourcentage le plus proche.

Exercice financier 2020-2021

Fonds de soutien à la recherche (FSR) | N° demande : 2019-2020/VRER-10 | Date : 12 mai 2020

Décision / recommandation

En 2003, le gouvernement du Canada a mis en place le Programme des coûts indirects (PCI). Ce programme permanent permet aux établissements universitaires et collégiaux du Canada d'obtenir une subvention annuelle qui les aide à assumer une partie des coûts occultés ou "indirects" de la recherche, c'est-à-dire les dépenses administratives qui soutiennent la recherche sans pouvoir être imputées à des projets de recherche particuliers. En 2015, le programme a été renommé le Fonds de soutien à la recherche (FSR).

Or, pour la première fois de son histoire, l'USP recevra directement ces fonds, soit une somme de **29 318 \$** qui doit être dépensée dans l'une des cinq catégories admissibles.

QUE le montant du Fonds de soutien à la recherche accordé à l'USP soit dépensé de la façon suivante :

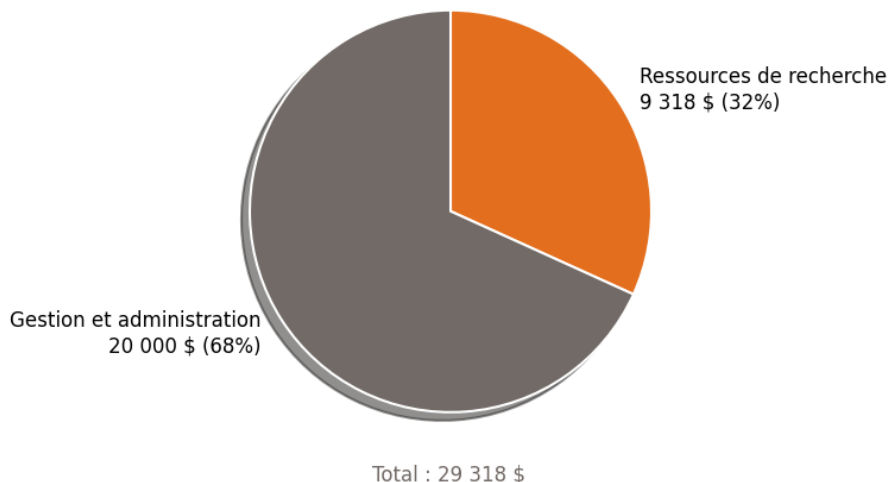
- **20 000 \$ Gestion et administration des activités de recherche d'un établissement** (ressources humaines et salaires);
- **9 318 \$ Ressources en matière de recherche** (acquisition de ressources de bibliothèque).

Tableau de répartition

Catégorie	Montant alloué	Pourcentage
Ressources de recherche	9 318 \$	32%
Gestion et administration	20 000 \$	68%
Total	29 318 \$	100 %

Graphique de distribution

**Distribution du Fonds de soutien à la recherche (FSR)
2020-2021**



Les pourcentages sont arrondis au point de pourcentage le plus proche.